

évidemment des plus précaires. On verra bientôt comment François II se décida à substituer au titre pompeux, mais sans objet, d'empereur d'Allemagne, le titre nouveau et plus réel d'empereur d'Autriche. Avant d'arriver à ce fait important, étudions un instant la situation intérieure de l'Etat autrichien pendant cette période si troublée du règne de François II.

L'Autriche après le traité de Lunéville.

L'un des résultats les plus sérieux de cette lutte si longue, ce fut peut-être d'avoir amené les peuples et surtout l'armée à un sentiment plus réel de l'unité monarchique. Ces soldats de tant de nations diverses qui avaient lutté ensemble pendant près de dix années sur les champs de bataille des Pays-Bas, de l'Italie, de l'Allemagne et de la patrie autrichienne (Gesamtvaterland), se rapprochèrent les uns des autres dans la fraternité d'armes. Un corps d'officiers se forma, qui représenta l'idée de l'Etat autrichien : « C'est dans ton camp qu'est l'Autriche », écrivait en 1848 un poète viennois à Radetzki. Le mot était déjà presque vrai en 1800. De fait, l'Autriche fut avant tout et fatalement un Etat militaire : c'est l'armée qui maintenait dans leur instable équilibre toutes les parties divergentes de cet ensemble bigarré. D'autre part, par cela même qu'elle était composée d'hommes appartenant à diverses nationalités, l'armée autrichienne ne prit pas un caractère prétorien, une affectation dédaigneuse de supériorité vis-à-vis de l'élément civil, comme cela s'est produit en Prusse, ou en France sous Napoléon I^{er}.

Pour lutter contre la révolution française, les noblesses des divers pays rivalisèrent d'enthousiasme : la Hongrie avait deux fois soulevé son insurrection ; les Tyroliens, les habitants de la Basse-Autriche avaient en 1796 et 1797 pris les armes en masse ; en Bohême, on avait organisé en 1796 la milice du pays ; en Moravie et en Silésie (1800), un corps de chasseurs. En 1800, pendant le séjour de l'archi-